

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Gabon-USA: la secrétaire d'État adjointe Wendy Sherman attendue aujourd'hui à Libreville

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

UNE hôte de marque séjourne dès aujourd'hui dans notre pays. Surnommée "Silver Fox" (la renarde argentée) en raison de sa chevelure blanche et de sa perspicacité et sa ténacité à convaincre ses interlocuteurs, la secrétaire d'État adjointe américaine, Wendy Sherman, effectue, en effet, une visite de quarante-huit heures dans notre pays, ultime étape de sa mini-tournée sur le continent.

En terre gabonaise, elle aura des entretiens avec le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, le ministre des Affaires étrangères, Michael Moussa Adamo, et celle de la Défense nationale, Félicité Ongouri Ngoubili.

Tout porte à croire que toutes ces rencontres devraient être axées autour du renforcement des relations entre le Gabon et les USA. En mettant fort probablement un accent particulier sur le raffermissement de la coopération bilatérale en matière de lutte contre le terrorisme, la piraterie maritime, les changements climatiques, ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité.

En tout état de cause, ce séjour témoigne de l'importance de Libreville sur la scène continentale. Un rayonnement diplomatique porté par le leadership du numéro un gabonais, Ali Bongo Ondimba, en matière de lutte contre le dérèglement climatique. En ce sens, on s'en souvient, lors du "World Leader Summit de la COP26" tenu en novembre der-

nier à Glasgow, le président de la République avait tiré la sonnette d'alarme en interpellant ses pairs, notamment ceux des pays industrialisés, de faire plus d'efforts en vue de réduire le réchauffement climatique. La COP 26, avait-il indiqué, "doit marquer le début d'une nouvelle ère d'intégrité climatique".

Dans tous les cas, au cours de son séjour, Wendy Sherman visitera notamment l'arboretum Raponda Walker. Une manière pour elle, ainsi que les membres de sa délégation (la secrétaire d'État adjointe chargée des Affaires africaines, Molly Phee, la directrice principale du Conseil de sécurité nationale pour l'Afrique, Dana Banks), de s'imprégner de l'expérience gabonaise en matière de gestion et conservation des forêts.



Photo: DR

La secrétaire d'État adjointe, Wendy Sherman, hôte aujourd'hui de la nation gabonaise.

Le PSD annonce la tenue des congrès provinciaux

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

FACE aux médias hier, à l'occasion de son forum de la presse, Pierre-Claver Maganga Moussavou a annoncé la tenue des congrès provinciaux du Parti social démocrate (PSD). Libreville ouvre le bal, ce samedi 7 mai 2022. Ce sera au gymnase dit "Nicole Assélé" situé en face du Palais de justice de Libreville. Il s'agira pour le directoire du PSD de s'assurer que leur formation politique a une base populaire "qui doit apporter sa caution à la candidature déclarée", comme l'a souligné le président du PSD. Tant pour ce dernier, un parti politique qui aspire à la magistrature suprême doit multiplier les descentes sur le terrain. D'où toutes ces causeries organisées dernièrement dans plusieurs quartiers de la capitale. Histoire de "susciter l'adhésion des populations à sa philosophie et à son programme politique". Selon lui, "un parti politique ne vit pas du mercenariat comme



Photo: Jocelyn ABILA

Maganga Moussavou lors des échanges avec les journalistes

fait le PDG".

Allusion faite aux dernières défections enregistrées dans les rangs du PSD. Lesquelles ont laissé deux sièges de députés vacants : le 1er du département de l'Ogoulou (Mimongo) et le 2e du département de la Zadié. Ces démissions sont, selon Pierre-Claver Maganga Moussavou, l'œuvre "des mercenaires" du parti au pouvoir.

Abordant la question des éventuelles élections partielles sur les sièges vacants, l'orateur évoque un vide juridique, du fait que ces démissionnaires ont été élus

sur un ticket ; ce qui veut dire qu'en cas d'empêchement quelconque du titulaire, le suppléant est là. "Dans le cas d'espèce, les suppléants n'ayant pas démissionné, doit-il avoir élections partielles?", s'est-il interrogé. Non sans déplorer les insuffisances de ce qu'il a appelé "une Constitution restrictive ou une loi électorale restrictive qui dit que c'est seulement si le titulaire décède ou va au gouvernement". Et de s'interroger : "Mais lorsque celui-ci démissionne ou est démis pour inconduite, que fait-on du suppléant?".

CLR : divorce consommé entre Nicole et Jean-Boniface Assélé

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

APRES son adjoint, Alexandre Désiré Tapoyo, l'ancienne déléguée générale du Centre des libéraux réformateurs (CLR), Nicole Assélé vient également de déposer son tablier. (...) Préférant prendre définitivement mes distances avec cet environnement rempli de courtisans, dont la présence et l'activisme sont tout sauf au réel bénéfice du général Jean-Boniface Assélé et du CLR, je déclare formellement et fermement ma démission", a-t-elle affirmé hier. Non sans préciser avant : "(...) Il n'y a jamais eu, jusqu'ici et de mon fait, un quelconque acte d'irrévérence, d'indélicatesse ou d'insubordination vis-à-vis de la personne et de l'autorité morale du CLR". Une façon élégante de balayer d'un revers de la main les griefs formulés contre elle par le "centriste en chef".

D'après elle, sa volonté de changer de paradigme lui vaut toutes les foudres du monde. (...) Depuis mon élection en Congrès en tant que déléguée générale, j'ai tenu à marquer une rupture profonde avec les modes et méthodes de fonctionnement observés en interne dès ma prise de fonction". Et de poursuivre : "Ce désir de chaud changement est apparu d'autant plus impérieux que les-



Photo: YFI

La désormais ancienne déléguée générale du CLR, Nicole Assélé, lors de sa déclaration, hier.

dites pratiques désuètes, dont la caractéristique principale est de faire du président-fondateur du parti son unique et seul centre de décision, contreviennent ouvertement aux statuts et règlement intérieur".

Selon Nicole Assélé, son exclusion qu'elle estime "arbitraire" est en totale violation des "articles 74 à 77 des statuts et des articles 148 à 152 du règlement intérieur, tous né du Congrès extraordinaire de 2019". Ne trouvant plus son compte dans cette formation politique, et pour ne pas mettre à mal, dit-elle, la cohésion familiale, la présidente du mouvement "Mille et Une" a jugé opportun de ne pas mener de bras de fer.

"Désormais, en pleine jouissance de ma liberté de pensée et d'action à compter de ce jour, je communiquerai sous peu sur l'orientation nouvelle qu'il me paraît d'ores et déjà nécessaire de donner à mon avenir politique", a-t-elle conclu.